

Formulaire de retraite (Date de passage à la FAR)

Retraite ou retraite partielle au _____

Nom, Prénom

N° personnel

Rue

NPA, lieu

Date de naissance

État civil

N° AVS

756.

E-mail

Êtes-vous en pleinement apte au travail ?

oui

non

Avez-vous déjà effectué un retrait en capital auprès d'un autre plan de prévoyance ? *

oui

non

**La loi autorise un maximum de 3 retraits en capital dans toutes les caisses de pension*

Alignement de la prestation au début de la rente transitoire FAR

Je souhaite recevoir ma prestation de vieillesse sous la forme suivante :

rente de vieillesse complète (rente de 100 %)

capital de vieillesse total (retrait en capital de 100 %)

Retrait partiel du capital _____ % ou CHF _____ (reste sous forme de rente)

Rente partielle (par an) de _____ % ou CHF _____ (reste sous forme du capital)

Versement du capital vieillesse sur un ou deux comptes de libre passage au maximum
(veuillez joindre la ou les confirmations d'ouverture)

Pas de prestation – Maintien de l'assurance jusqu'à l'âge de 65 ans
(veuillez également remplir le formulaire « Convention de maintien de l'assurance FAR »)

La prestation de vieillesse peut être perçue en tant que rente à vie, capital unique ou prestation mixte. Le retrait en capital doit être enregistré par écrit auprès d'Implenia Vorsorge au moyen de ce formulaire **au moins 1 mois avant la date du départ à la retraite**. Dans le cas d'un retrait en capital, tous les droits à des prestations de survivants sont réglés à hauteur du retrait. Si des rachats facultatifs ont été effectués au cours des trois dernières années, les prestations qui en résultent ne peuvent pas être retirées sous forme de capital.

Avez-vous effectué des rachats facultatifs au cours des trois dernières années ?

oui

non

Informations supplémentaire (uniquement en cas de versement d'une rente)

Choix de la rente de conjoint

Option « Standard »

Option « 100 % »

L'option « Standard » correspond à la rente de conjoint conformément au règlement et au plan de prévoyance. Une rente future de conjoint de 100 % signifie que la rente de vieillesse à vie sera moins élevée (réduction de la rente de vieillesse pour les hommes : 9 % / pour les femmes : 2 % selon l'art. 9, al. 6).

Adresse de paiement

Compte pour rente (IBAN) _____

Compte au nom de _____

Compte pour capital (IBAN) _____

Compte au nom de _____

Adresse privée pour le versement Suisse autre pays : _____

Si le compte est à l'étranger, nous avons également besoin de :

Nom de la banque / SWIFT / BIC _____

Signature_____
Date_____
Signature

De plus, dans le cas d'un paiement de capital

Pour les **personnes mariées ou vivant en partenariat enregistré**, la signature du conjoint/de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire enregistrée doit impérativement être certifiée officiellement.

Pour les **personnes non mariées**, nous avons besoin d'un certificat d'état civil officiel récent (datant de moins de trois mois).

Date_____
Signature certifiée conforme du conjoint / de la conjointe ou du partenaire enregistré / de la partenaire enregistrée*

*L'attestation doit être apposée sur ce formulaire et ne doit pas dater de plus de 3 mois au moment du paiement.

En cas de litige, la version allemande fait foi